

défaut de ce, seroit punissable comme de droit ; & ceux qui de bonne foi tâchent de révéler telles pratiques, nous les regardons pour bons amis de la patrie.

Mais ceux qui méprisant & satyrisant les états du pays, calomnient leurs actions, se trompent fort s'ils s'imaginent avoir à faire aux personnes des nobles & des députés des villes en particulier, en cas qu'ils ne démontrent en même tems que quelqu'un ait fait quelque chose sans ordre, ou ait excédé sa commission.

Et quoique plusieurs personnes faisant cela par ignorance & par simplicité, on ne le prenne pas au plus haut, il est certain cependant que ceux qui le font avec bonne connoissance & science, sont ennemis de l'état & république de ces pays, & qu'ils ne peuvent se proposer autre chose que de saper les fondemens de la maison, pour la faire écrouler & tomber en ruine, aussi bien à l'égard d'un prince que de la nation. Car quelle puissance aura un prince sans bonne correspondance avec ses sujets ? Quelle correspondance aura-t-il avec eux ? Quel subside tirera-t-il d'eux, s'il se laisse séduire au point de prendre parti contre les états qui représentent la nation, ou, pour mieux parler, contre son peuple même ? D'un autre côté, comment peut subsister l'état du pays, s'il pouvoit arriver, qu'on amenât la nation au point qu'elle prit parti contre les états, c'est-à-dire, contre les nobles, magistrats & conseils des villes, qui sont ses défenseurs & ses magistrats légitimes, qui pour la défense de la nation doivent souvent supporter en particulier le déplaisir des princes & gouverneurs. C'est pourquoi tout homme raisonnable comprendra évidemment que l'état public du pays ne pourroit avoir d'ennemis plus